

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

Affichée à la porte de la Mairie le 12 avril 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 9

Suite à la convocation en date du **quatre avril deux mil seize**, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **onze avril deux mil seize à vingt heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU; Maire.

Etaient Présents :

Mesdames BARON Anne-Marie, PICHELIN Stéphanie, SEGUIN Véronique.
Messieurs BUTEZ Sylvain, FELL Didier, FRAMBOURT Laurent, MORAN Eric, PADIEU Christophe.

Absente excusée et représentée :

Madame VALLEE Coralie.

Absents non excusés :

Mesdames CZENSZ Delphine, PARY Isabelle.
Messieurs BOULONNOIS Frédéric, RODRIGUES Pedro.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR:

- * Election du Secrétaire de Séance.
- * Approbation du procès verbal de la réunion du 17/03/2016.
- * Budget assainissement :
 - Approbation du compte administratif 2015.
 - Approbation du compte de gestion 2015.
 - Affectation du résultat 2016 et vote du budget primitif 2015.
- * Budget eau :
 - Bilan d'étude d'un nouveau puits.
 - Approbation du compte administratif 2015.
 - Approbation du compte de gestion 2015.
 - Affectation du résultat 2015 et vote du budget primitif 2016.
- * CCPVA :
 - Transfert de compétence en communications électroniques.
- * Questions diverses :

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

NEANT

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance Madame PICHELIN Stéphanie est élue pour remplir cette mission.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2016.

Le procès verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour » : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

BUDGET ASSAINISSEMENT

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015.

Monsieur le Maire Présente le compte administratif du budget assainissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FELL Didier, délibérant sur le *COMPTE ADMINISTRATIF* de l'exercice 2015, dressé par Mr PADIEU Christophe, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Exploitation | | Investissement | | Ensemble | |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédant | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédant | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédant |
| Résultats reportés | | 72 665.42 | | 2 486.34 | | 75 151.76 |
| Opérations de l'exercice | 14 316.35 | 19 847.20 | 2 000.00 | 20 373.99 | 16 316.35 | 40 221.19 |
| Totaux | 14 316.35 | 92 512.62 | 2 000.00 | 22 860.33 | 16 316.35 | 115 372.95 |
| Résultat de clôture | | 78 196.27 | | 20 860.33 | | 99 056.60 |

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Besoin de financement | 0.00 € |
| Excédant de financement | 20 860.33 € |
| Reste à Réaliser | 0.00 € |
| Besoin de financement | |
| Excédant de financement | |
| Besoin Total de financement | |
| Excédant Total de financement | 20 860.33 € |

(VOTE : « Pour » : 8 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

Il est précisé que le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote du compte administratif.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du receveur Municipal est exact :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(VOTE : « Pour : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr PADIEU Christophe, après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En Exploitation :

| | | |
|--------------------------|--------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice : | 5 530.85 € | |
| Résultat antérieur (002) | 72 665.42 € | |
| RESULTAT CUMULE : | 78 196.27 € | (002) |

En Investissement :

| | | |
|-----------------------------|--------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice : | 18 373.99 € | |
| Résultat antérieur (002) | 2 486.34 € | |
| RESULTAT CUMULE (1): | 20 860.33 € | (001) |

RESTE À REALISER :

| | |
|-------------------|-----|
| En dépenses (2) : | 0 € |
| En recettes (3) : | 0 € |

BESOIN DE FINANCEMENT : 2- (1+3)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 de la façon suivante :

(VOTE : « Pour : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

Compte 1068 – Excédent d'exploitation Capitalisé :

Ligne 002 – Excédent d'exploitation reporté : 78 196.27 €

BUDGET EAU

OBJET : Bilan d'étude d'un nouveau puits :

Choisir une solution concernant le puits d'eau potable à l'entrée de Pernant.

2 Solutions :

- Création d'un nouveau puits,
- Interconnexion avec Mercin et Vaux et Saconin et Breuil.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE** :

(VOTE : « Pour : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **DE CREER** un nouveau puits

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015.

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget eau.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur FELL Didier, délibérant sur le *COMPTE ADMINISTRATIF* de l'exercice 2015, dressé par Mr PADIEU Christophe, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Exploitation | | Investissement | | Ensemble | |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédant | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédant | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédant |
| Résultats reportés | | 47 570.44 | | 7 910.22 | | 55 480.66 |
| Opérations de l'exercice | 13 609.29 | 18 747.33 | 4 045.63 | 28 049.51 | 17 654.92 | 46 796.84 |
| Totaux | 13 609.29 | 66 317.77 | 4 045.63 | 35 959.73 | 17 654.92 | 102 277.50 |
| Résultat de clôture | | 52 708.48 | | 31 914.10 | | 84 622.58 |

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Besoin de financement | 0.00 € |
| Excédant de financement | 31 914.10 € |
| Reste à Réaliser | 0.00 € |
| Besoin de financement | |
| Excédant de financement | |
| Besoin Total de financement | |
| Excédant Total de financement | 31 914.10 € |

(VOTE : « Pour » : 8 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

Il est précisé que le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote du compte administratif.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du receveur Municipal est exact :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**, y compris celles relatives à la journée complémentaires ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(VOTE : « Pour » : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr PADIEU Christophe, après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En Exploitation :

| | | |
|--------------------------|--------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice : | 5 138.04 € | |
| Résultat antérieur (002) | 47 570.44 € | |
| RESULTAT CUMULE : | 52 708.48 € | (001) |

En Investissement :

| | | |
|--------------------------|--------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice : | 24 003.88 € | |
| Résultat antérieur (001) | 7 910.22 € | |
| RESULTAT CUMULE : | 31 914.10 € | (001) |

RESTE À REALISER :

| | |
|-------------------|-----|
| En dépenses (2) : | 0 € |
| En recettes (3) : | 0 € |

BESOIN DE FINANCEMENT : 2- (1+3)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2015 au budget primitif 2016 de la façon suivante :

(VOTE : « Pour : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

Compte 1068 – Excédent d'exploitation Capitalisé : 0 €

Ligne 002 – Excédent d'exploitation reporté : 52 708.48 €

CCPVA

OBJET : Transfert de compétence en matière de réseaux et services de communications électroniques.

Considérant que les communes ne constituent pas une échelle suffisante de maîtrise d'ouvrage pour déployer les différentes techniques permettant de bénéficier du Très Haut Débit, la Communauté de Communes pouvant être retenue pour être l'échelle territoriale minimale de concertation pour le déploiement du Très Haut Débit.

Réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant notamment :

- La construction d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,
- L'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,
- L'acquisition des infrastructures ou réseaux de communications électroniques existants,
- La mise à disposition des infrastructures ou réseaux d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

(VOTE : « Pour : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

Questions diverses

* Madame PICHELIN demande où en est le projet de construction d'aire de jeux pour enfants. Le projet est toujours en cours via des rendez-vous et devis des entreprises.

* Monsieur BUTEZ demande le changement du panneau, rue de l'Eglise, qui est caché.

La séance est levée à 21h40.

-----O-----